

La mise en place progressive des nouvelles dispositions que sont l'accompagnement éducatif et l'aide personnalisée est venue sensiblement transformer l'offre éducative périscolaire organisée ces dernières années essentiellement selon trois modalités : l'accompagnement à la scolarité d'une part, régi par une circulaire et une charte (CLAS), les études surveillées ou dirigées payantes et l'offre de soutien privé, d'autre part, qui s'est considérablement élargie et dont l'impact économique est loin d'être négligeable.

L'accompagnement éducatif mis en place dans l'ensemble des collèges mais dans les seules écoles relevant de l'éducation prioritaire instaure des références proches de la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, telles que :

L'accent sur l'aide méthodologique, qui dépasse la simple aide aux leçons et aux devoirs,

L'élargissement des centres d'intérêt, avec l'ouverture à des activités artistiques, culturelles, sportives...

L'aide personnalisée proposée en primaire (maternelle et élémentaire) depuis la rentrée vise de son côté une remédiation pour les élèves en difficultés passagères par le travail en petits groupes, après la classe, dans un cadre moins scolaire.

Le rôle des parents se trouve par ailleurs renforcé par ces dispositifs qui sollicitent leur accord et parfois leur engagement. Une circulaire récente incite à *une meilleure prise en compte de la dimension parentale dans la réussite éducative des élèves*.

Il nous faut par conséquent considérer une transformation à la fois du rôle de l'enseignant mais aussi des temps et des lieux de son enseignement pour être en mesure de comprendre les enjeux des évolutions en cours. Le professeur des écoles ou de collège possède désormais une double valence : celle d'enseignant, chargé de transmettre des savoirs et celle d'accompagnateur chargé de faciliter leur réception.

Sa responsabilité est également double, qui englobe à la fois les choix didactiques (la fameuse responsabilité pédagogique qui correspond au pôle enseigner) mais aussi la responsabilité de la réussite individuelle de chaque élève (qui correspond au pôle apprendre)¹.

De son côté, le « temps scolaire » de l'enfant semble diffracté et englobe désormais plusieurs modalités : un temps collectif dédié aux apprentissages, un temps individualisé dédié aux remédiations et un temps semi-collectif consacré à l'aide aux devoirs mais aussi aux activités d'épanouissement. Le pari de cette réorganisation semble viser à la fois une meilleure contextualisation des apprentissages (savoirs et savoir-faire) et une meilleure socialisation globale (savoir-être et vivre ensemble).

Cette reconfiguration des rôles, des temps, des modalités et des finalités nous oblige à repenser les dispositifs d'aide et de soutien selon des modalités différentes, subsidiaires ou complémentaires mais aussi à considérer les élèves selon des profils particuliers, dont nous excluons, pour des raisons évidentes, le cas particulier des élèves porteurs de handicaps, mais également celui des élèves précoces pour lesquels les dispositifs proposés ne sont pas encore suffisamment lisibles. Nous n'intégrerons pas non plus à notre champ de réflexion le soutien privé, dans la mesure où celui-ci ne relève pas de l'action des politiques publiques.

Les différentes modalités d'accompagnement, d'aide et de soutien...

Les termes d'accompagnement, d'aide et de soutien ont tendance à être utilisés de façon indistincte, qu'il s'agisse d'une aide pédagogique proposée par un enseignant ou un accompagnateur, qu'il s'agisse d'aider à apprendre les leçons ou à faire des devoirs, qu'il s'agisse d'une aide sur le temps scolaire ou périscolaire. Il est donc nécessaire de savoir quel

¹ Rappelons que dans les lycées napoléoniens, le temps scolaire était divisé en deux parties égales, un temps d'enseignement et d'apprentissage et un temps de répétition et d'étude.